



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Sur convocation du 16 mars 2026, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le 20 mars 2026, sous la présidence de M. Yves GUILLOTTE, Maire.

Présents : François DIZIER, Sylvie AUROY, Jacqueline CECCON, Simon DESSEIGNE, Clément FOUQUE, Anne-Laure FRANCOZ, Andréas HANDLBAUER, Killian L'HOMME, Cyril MASSON, Xavière MICHELOT, Olivier MIGUET, Gwennaëlle ALEXANDRE, Aurore MOSSIERE, Cédric REGLI, Marion SAGNOL MOUSSET, Yves GUILLOTTE, Jacqueline PECORARO, Catherine LAVOREL, Michel SOCQUET-CLERC

Pouvoirs : Néant.

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Killian L'HOMME

Avant de procéder à l'installation du conseil municipal issu des élections municipales et communautaires du 15 mars 2026, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00 par le discours suivant :

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

Choisyliennes et Choisyliens

Il paraît que toutes les bonnes choses ont une fin.

Et aujourd'hui,

C'est avec une certaine émotion que je me tiens devant vous, pour passer le flambeau, après ces 25 années passées au service de notre commune.

Ce soir je vous adresse mes derniers mots en tant que maire.

Être maire d'un village comme le nôtre, ce n'est pas simplement une fonction, c'est une aventure humaine,

C'est avant tout un engagement profond et quotidien, au plus près de chacun d'entre vous.

Une succession de projets mis à mal par la covid, des rencontres, des moments partagés, parfois simples, parfois plus complexes, mais toujours au service de l'intérêt collectif.

Je repense aux projets réalisés, aux défis relevés, et aussi à ces petits imprévus qui font que chaque jour est un jour différent de la vie municipale...

Parce qu'on le sait bien, dans une commune rien ne se passe jamais tout à fait comme prévu !

Je tiens à remercier très sincèrement toutes les personnes qui m'ont accompagné :

Les plus anciens toujours présents depuis 2001.

L'équipe municipale qui m'a soutenu depuis 2020, le personnel communal les services techniques,

Les associations qui sont le cœur de vie de notre village et bien sûr vous, habitants de Choisy pour votre confiance et votre implication dans la vie locale.

Aujourd'hui, c'est avec plaisir et je dois l'avouer, avec un certain soulagement aussi que je transmets cette responsabilité à François DIZIER.

Je sais pouvoir compter sur son engagement, son sérieux et sa volonté de faire avancer notre commune, dans le respect de ses valeurs et de son identité.

Cher François,

Tu vas découvrir que le fauteuil de maire est parfois, je dirais même souvent inconfortable... mais surtout il offre une vue imprenable sur ce qu'il y a de plus précieux : la vie et les attentes de nos concitoyens.

Tu pourras compter sur des moments de satisfaction, et aussi quelques nuits plus courtes, mais toujours avec le sentiment d'être utile.

Je te souhaite sincèrement de réussir dans cette belle mission, accompagné de ton équipe.

Garde ce qui fait la force de nos communes rurales : la proximité, le bon sens et l'écoute.

Quant à moi, je ne serai jamais bien loin.

Troquant mon fauteuil de maire pour un siège de conseiller municipal et communautaire.

Merci à toutes et à tous pour ces années de partage et de confiance.

Et comme tu l'as si bien dit dans ton document de campagne, à moi les jolis couchers de soleil sur Choisy et à toi les jolis clairs de lune.

Je terminerai ce discours en ayant un petit mot pour mon épouse, qui pendant ces 25 années m'a épaulé et réconforté dans des moments parfois difficiles, accepté mes absences régulières suite à de nombreuses réunions en soirée, y compris parfois les week-ends.

Je l'en remercie de tout mon cœur.

Madame Dizier, vous voici prévenue, la fonction de maire ne s'arrête pas quand l'on ferme la porte de la mairie. Vous restez joignable 24h00 sur 24h00 et ce, 365 jours par an.

Bon courage François et je te renouvelle toutes mes félicitations.

La parole est ensuite donnée à Madame Jacqueline CECCON, doyenne du conseil municipal :

Bonsoir. En tant que doyenne de cette assemblée, je vous souhaite à toutes et à tous, la bienvenue.

Voilà, c'est arrivé ! Si j'avais imaginé lorsque je me suis engagée en 2006 que 20 ans plus tard je serais encore là...Ceci dit, je suis encore loin de battre le record de longévité dans un conseil en France, ni même dans celui de Choisy.

Je tiens d'ailleurs à remercier Yves Guillotte pour son engagement pendant déjà quatre mandats, dont le dernier comme maire de Choisy. Un grand merci également à tous celles et ceux avec qui j'ai partagé les six dernières années. Du travail sérieux mais aussi beaucoup de moments conviviaux.

Enfin....

Engagez-vous, rengagez-vous, qu'ils disaient. Vous verrez du pays !

Et je peux assurer aux nouveaux venus qu'être élu, c'est effectivement une belle expérience avec des moments de rencontres et de partage avec des personnes d'autres horizons. C'est également la possibilité d'acquérir des compétences et des savoirs en tout genre. Bref, c'est passionnant et je souhaite que la nouvelle équipe, qui va commencer ce jour, ait autant de satisfactions que j'en ai à être à l'écoute de nos concitoyens. Bien sûr ce n'est pas toujours tout rose mais avec patience et tolérance on avance toujours de manière positive.

Pour conclure, comme le disait notre précédent doyen Christian Bocquet :

« Considérons nos différences comme des richesses et non comme un facteur limitant, dans le respect de notre système républicain et démocratique. Que l'estime, le désir et la dignité de chacune et chacun reste intact et progresse »

I. ELECTION DU MAIRE (DCM N°2026-07)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

La séance est ouverte sous la présidence de Madame CECCON Jacqueline, Maire-adjoint, qui après l'appel nominal, donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et déclare installer François DIZIER, Sylvie AUROY, Jacqueline CECCON, Simon DESSEIGNE, Clément FOUQUE, Anne-Laure FRANCOZ, Andréas HANDLBAUER, Killian L'HOMME, Cyril MASSON, Xavière MICHELOT, Olivier MIGUET, Gwennaëlle ALEXANDRE, Aurore MOSSIÈRE, Cédric REGLI, Marion SAGNOL MOUSSET, Yves GUILLOTTE, Jacqueline PECORARO, Catherine LAVOREL, Michel SOCQUET-CLERC

dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Madame Jacqueline CECCON, doyenne d'âge de l'assemblée, prend alors la présidence et constate que la condition de quorum est remplie.

Le Conseil désigne pour secrétaire de séance Monsieur Killian L'HOMME (plus jeune des conseillers présents), conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Madame Jacqueline CECCON rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	19
- bulletins blancs ou nuls :	0
- suffrages exprimés :	0
- majorité absolue :	10

Ont obtenu :

- Monsieur François DIZIER : dix-huit (19) voix pour

Monsieur François DIZIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

Discours de Monsieur François DIZIER:

« Merci à vous qui m'accordez votre confiance, je tacherai de m'en rendre digne pendant 6 voire 7 ans.

Merci Yves pour ce mot de transmission qui me touche ... Sincèrement.

Nous avons pour objectif dans ce conseil municipal d'être transparents et d'être sincère, Il me semblait important de rétablir quelques vérités sur notre groupe parce qu'aujourd'hui nous sommes un groupe, nous sommes 19 et nous allons tous œuvrer pour avancer dans le même sens, je l'espère :

Nous ne sommes pas écologistes extrémistes... mais je suis content de voir que dans chacun de nos projets nous avons des idées pour préserver la nature de notre belle commune.

Nous ne sommes pas d'extrême droite comme nous avons pu l'entendre. Nous sommes tous d'accord pour dire que le clivage est l'ennemi du bien et nous traiterons avec tous.

On nous a dit qu'on était fous... Je suis d'accord. Il faut probablement l'être un peu pour se lancer dans une telle aventure. Mais nous ferons face tous ensemble aux défis qui nous attendent

La compétence, c'est la combinaison de la connaissance et de l'expérience. Dire que nous sommes incompetents, c'est une vérité. Pour autant, pour avoir discuté avec tous, je sais que nous avons envie d'apprendre et que l'expérience nous amènera vers la compétence. Et c'est vers cela que nous allons tendre... je vous prie de le croire.

Je suis aujourd'hui le maire de Choisy et j'en comprends les responsabilités, je comprends l'investissement que cela implique et je serai disponible autant que faire se peut, je ne m'imposerai qu'une seule règle, je ne sacrifierai pas ma famille.

Si j'assume cette fonction c'est parce que vous êtes là et j'ai besoin de vous bien plus que vous n'avez besoin de moi. Si j'ai accepté de prendre ce siège c'est parce que je compte sur vous tous pour que nous travaillions ensemble. J'espère que nous serons un groupe rapidement pour que nous allions tous dans le même sens. J'espère que nous nous rappellerons une règle mutuellement « l'intérêt commun n'est pas toujours l'intérêt des plus nombreux ».

Je suis heureux d'avoir ce poste.

Je suis heureux de travailler avec vous.

J'ai échangé avec chacun d'entre vous. Et j'espère que nous serons 19 à chaque conseil municipal pendant 6 ans voire 7. »

II. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS (DCM n°26/08)

Sous la présidence de M. François DIZIER élu maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire.

En vertu de l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne un effectif maximum de cinq adjoints.

Elle doit disposer au minimum d'un adjoint.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, 18 voix pour et 1 abstention

- **DECIDE** la création de 5 postes d'adjoints au Maire.

III. ELECTION DES ADJOINTS (DCM n°26/09)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2026-08 du 20 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints à 5 (cinq),

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Après un appel à candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

- Liste François DIZIER :

- 1^{er} adjoint au maire : REGLI Cédric
- 2^{ème} adjoint au maire : LAVOREL Anne-Laure
- 3^{ème} adjoint au maire : L'HOMME Killian
- 4^{ème} adjoint du maire : MICHELOT Xavière
- 5^{ème} adjoint du maire : MIGUET Olivier

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	19
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) :	1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	18
Majorité absolue :	10

Ont obtenu :

- Liste François DIZIER, dix-huit (18) voix pour.

- 1^{er} adjoint au maire : REGLI Cédric
- 2^{ème} adjoint au maire : LAVOREL Anne-Laure
- 3^{ème} adjoint au maire : L'HOMME Killian
- 4^{ème} adjoint du maire : MICHELOT Xavière
- 5^{ème} adjoint du maire : MIGUET Olivier
-

La liste François DIZIER ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

X. Charte de l'élus local (DCM n°26/10)

Monsieur François DIZIER, procède à la lecture de la Charte de l'Elu Local aux membres du Conseil Municipal.

Fin de la séance : 19h50.

Le Maire,



François DIZIER

Le secrétaire de séance,



Killian L'HOMME